

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/11/2024

Présents : C Dougados, F. Guillaud, A. Nazaries, J Fournier, F Hemery, P Meynard,

Excusée : M. Rauhut

1/ Activités de la bergerie

La buvette de la bergerie a ouvert du 06 /07 au 01//09/24

Les candidats : la demande via le site, le syndic et l'affichage a bien fonctionné cette année.

Nous avons eu 5 candidats

- Anaïs ARCUSET : non résidente du Het
- Olivia REKO : personne n'ayant pas précisé son âge mais présentant un CV de plus de 20 ans : refusé car nous favorisons les enfants ou petits-enfants du Het, étudiants.
- Nina LEBER MISCHIS : Très bon CV mais arrivé après la date limite
- Joan BONNEMAISON pour juillet (refus de l'an dernier)
- Tristan BECKERICH pour juillet également mais qui a accepté de changer pour aout

Joan – du 6/7 au 3/08- et Tristan – du 4/08 au 01/09 – ont donc été retenus : ce sont 2 enfants de la copropriété, la connaissant parfaitement et ayant souvent participé aux animations Le bar a été bien tenu mais nous avons dû, Françoise et moi, les aider régulièrement pour le rangement et le nettoyage.

Chacun a géré une soirée : le 13 juillet pour Joan et le 14 aout pour Tristan.

Françoise G a géré les stocks boissons et glaces.

Début septembre la buvette, tenue par F. Guillaud et moi-même, est restée ouverte.

A la fin de la saison nous avons vendu au prix d'achat le peu de glaces et bonbons en stock à la grande joie des résidents, et réussi à faire reprendre toutes les boissons restantes. Merci Françoise pour cette gestion.

2/ACTIVITES et ANIMATIONS DE LA BERGERIE

Grace à la météo nous avons pu réaliser tout ce que nous avions vu à l'AG :

- Bibliothèque : très appréciée nous l'avons maintenu jusqu'à fin octobre.
- Country : animée par Claude tous les jeudis de 17h à 18h30 sous la bergerie moyenne 10 personnes
- Pétanque : 3 concours 1 en juillet et 2 en aout organisés en tripléte ou doublette ou à la mêlée
- Lancer de pignes avec remises des prix (pignes OR, argent et bronze) trophée fait maison par JPV
- Tournoi tennis de ping-pong
- Tournoi de babyfoot
- Tournoi de belote
- Tournoi de tennis
- Les olympiades

- Soirée du 13 juillet :
Les résidents ont apprécié cette soirée « entre nous » avec une sono prêtée, chacun ayant amené sa bonne humeur et son bon esprit
- Soirée du 14 août sur le thème des Jeux Olympiques :
Les activités ont enchanté petits et grands et un grand bravo aux organisateurs des olympiades qui par la diversité des jeux proposés ont fédéré jusqu'aux États-Unis !!!!
Comme les années précédentes et après la remise des récompenses pour toutes les activités – gagnants et perdants – et le remerciement à tous les bénévoles, ABH a offert l'apéritif – une sangria- préparée par certains de ses membres. A la surprise générale et dopés sûrement par les jeux olympiques, une quinzaine de nos jeunes ont effectué à la piscine des plongeurs – digne de Léon Marchand- puis un défilé devant des spectateurs enthousiastes ! Nous sommes rassurés : l'ambiance bon enfant de notre Het Club est assurée par la nouvelle génération.
Le repas pris en commun tout autour de la bergerie et la soirée dansante animée par Stéphane reste de bons moments où chacun trouve son plaisir.
Nous n'avons pas eu à déplorer de dégâts et le lendemain matin, les membres d'ABH auxquels s'étaient joints des bénévoles ont rangé table, chaises et poubelles.
Encore un vrai esprit d'entente

2/ GESTION DES COMPTES ET ARRETE PARTIEL AU 31/10/2024

Point sur la situation financière effectué ce jour par C. Dougados et F. Gouillaud ce jour :

	2023		2024	
	Juillet	Aout	Juillet	Aout
RECETTES	5477.34	7133.77	2338.24	8841.73
	12 611.11		11 179.97	
			+ 950.00 Quote-part Syndicat	
			12 129.97	
DEPENSES	10256.07		13 838.58	
RESULTAT	+ 2 355 .04		-1 708.61	

Ce résultat sera à parfaire par le remboursement de Vins et Traditions pour la reprise des différentes boissons et fûts d'où un résultat négatif ramené à **-1336.89€**

Ce résultat s'explique par toujours la non répercussion des augmentations des prix des boissons et glaces mais surtout par une météo médiocre en juillet, une augmentation sensible de notre cotisation auprès du syndicat passé de 2100€ à 2500€ (pour mémoire 1500€ en 2021 et 1800€ en 2022) ainsi qu'une demande du syndicat pour la prise en charge à hauteur de 50 % des heures supplémentaires faites par les saisonniers soit 122.5€

5 500€ ont été placés en 2024 sur le compte épargne. Nous sommes une association loi 1901 donc sans faire de bénéfice : de ce fait l'épargne disponible servait jusqu'à présent à des achats de nouveaux équipements pour la bergerie sans imputer les comptes des copropriétaires.

A la date du 31/10/2024 les soldes des comptes bancaires sont donc les suivants :

- Banque postale : **930.12 €**
- Livret A : **20 452.16€**

Courant janvier 2 personnes devront vérifier et approuver les comptes au 31/12/2024.

Malgré une mise en place tardive - le 22/07 - (réception appareil, mise en place traitement informatique), le paiement par CB a rencontré un réel succès. Le délai de traitement est de 48h directement sur le compte. Nos remises espèces et chèques auprès de la Poste ont donc été plus espacées.

Investissements :

Aucun, le Cs ayant refusé en raison des risques encourus l'achat de but de football plastiques, demandés par certains enfants, et la balançoire pour ado afin que eux aussi puisse en profiter sans abimer celle des plus petits.

3/ INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS BERGERIE :

Le dernier inventaire a été effectué par C. Dougados, F. Gouillaud et A. Nazaries le 17/05/2024

A cet inventaire on peut rajouter :

- Un TPE acheté et un téléphone prêté par C Dougados nous ont permis d'accepter le paiement par CB très apprécié des utilisateurs de la buvette. Le taux de la commission s'élève à 1.76%.
- Un des frigos en panne a été remplacé par une armoire réfrigérée beaucoup plus attrayante, les boissons étant visibles de l'extérieur. Celle-ci nous a été prêtée par « Vins et Traditions » et reste leur propriété. Un plus large panel de boissons a été également proposé à la satisfaction des résidents
- Sysco nous a également fait don d'un nouveau congélateur en remplacement de celui HS.
- La casse de verre pendant la saison a été assez importante mais le don d'un de nos résidents et de « Vins et Traditions » nous a permis de terminer avec un stock plus important qu'au départ.

4/ Point sur ABH

L'année a été très difficile. Des dissensions, non au sein des actifs d'ABH, nous ont déstabilisés.

L'association ABH a été créée pour permettre une meilleure prise en charge des activités, de gérer les locaux de la Bergerie, et comme on nous l'a indiqué gérer un tableau de réservation des terrains de tennis très prisés. Mais le temps a évolué et les résidents ont d'autres préférences telles que le golf, le surf, le basket, le hand ... Cet été seuls 2 terrains ont été régulièrement utilisés sans provoquer une affluence nécessitant des réservations. Encore faut-il vouloir le voir.

Une réunion a été provoquée afin qu'on nous explique le fonctionnement d'ABH. C'est ainsi qu'il nous a bien été expliqué que nous n'avons aucune décision à prendre sans accord du syndicat : les HS doivent être validées au préalable (245€ cette année soit environ 1.5€ par villa). Situation complexe puisque nous ne sommes pas en mesure de prévoir l'affluence du soir et que nous évitons de ressembler à une entreprise à horaires fixes. D'autant que ces sommes vont à un jeune, enfant ou petit enfant des membres de la copropriété qui sont parfois aussi passés par là ! Nous avons consenti à en prendre 50% à la charge d'ABH.

Chaque jour un tableau de réservation des tennis pour le lendemain devait être positionné même vide : sur les 2 mois une petite dizaine d'heure ont été mentionnées. Même sans présence de cette feuille, les courts ont été utilisés sans problème.

Nous avons essayé, avec l'aide de jeunes, de préparer des feuilles attractives, colorées, plastifiées pour toutes les activités. Mais malheureusement celle pour les tennis sur laquelle j'avais inversé 2 termes pour une lecture moins lourde m'a été refusé car non validé par le CS.

Les investissements proposés ont tous été refusés.

La redevance annuelle a augmenté de façon significative depuis l'arrivée de la nouvelle équipe passant en 2 ans de 1800€ à 2500€ ! Pourquoi ne pas l'avoir fait au préalable.

Il est vrai que je n'ai peut-être pas appliqué les directives signées avec la convention mais il me semblait qu'entre résidents nous pouvions évoluer sans appliquer strictement le règlement. Nous ne sommes pas une multinationale mais plutôt une grosse société « familiale »

Des reproches m'ont été faits pour avoir demandé à David de faire certaines tâches sans en avoir informé le CS (mettre à la benne 2 frigos) alors que des résidents l'aident régulièrement pour des tâches qu'il ne peut faire seul (rangement de certains équipements).

Avant ce conseil, CL membre du CS a souhaité nous rencontrer pour l'assurer qu'aucun alcool n'avait été servi à des mineurs lors de la soirée du 15/08 suite à un incident survenu chez une de ses connaissances : comment l'assurer ? Malgré notre bonne volonté et notre vigilance nous n'en avons aucune preuve sauf que comme lui a indiqué CD peu de jeunes boivent de la bière et préfère porter leur alcool. Pourquoi toujours essayer de faire porter la responsabilité à ABH alors que la mineure en question n'était pas accompagné d'un parent. Par contre nous avons pu lui assurer que Tristan n'était pas resté seul derrière le comptoir mais accompagné pour l'aider par Françoise ou moi.

Toujours se justifier ...

Ces situations m'ont fait comprendre que je n'étais qu'une présidente « de paille », sans aucune latitude et devant obéir au syndicat. Finalement nous ne sommes que les petites mains du CS comme l'a souligné FG.

Pourtant l'envie, le bénévolat, la bonne volonté, les saisonniers à gérer, la gestion des stocks, la vie de la bergerie sont justes notre satisfaction. Et pourtant que de stress et d'heures !

Ce qui est dommage, c'est de voir les projets décidés en CS alors qu'aucun d'entre eux ne participent aux activités afin de comprendre notre fonctionnement, ne viennent aux soirées, ne prennent un verre (à part 1 ou 2), profiter de bons moments mais aussi accessoirement pour nous faire un peu travailler et gonfler nos résultats et surtout appréhender les souhaits des enfants mais aussi adultes de notre copropriété.

Cette situation et ce manque de confiance nous ont profondément déçu et là je parle au nom des membres actifs d'ABH ! Compliqué de fédérer ensuite une équipe.

Pierre Meynard, invité à cette réunion du CA au titre de Président du Conseil syndical, demande à intervenir pour apporter certains éléments de réponse aux propos qui viennent d'être tenus :

« J'ai demandé il y a un an à Annick Nazaries d'être invité aux réunions du CA d'ABH afin de pouvoir anticiper les points de désaccord et y trouver ensemble les solutions. Je me réjouis donc d'être invité aujourd'hui afin de partager avec toutes et tous ce que j'ai dit lors des

réunions de la commission convention, commission paritaire avec 2 membres du CA ABH et 2 membres du CS. Pour ce qui est de la compétence d'ABH elle est loin d'être subalterne mais elle est fixée à la fois par les statuts de l'association et par la convention signée chaque année. La convention étant validée par l'AG des copropriétaires elle ne pourrait être modifiée que par cette même AG. La convention définit donc le rôle d'ABH, le même chaque année : le syndicat des copropriétaires délègue à ABH l'utilisation pour la saison estivale de la Bergerie (buvette, salle de stockage, terrasse), délègue l'animation de la Bergerie durant la saison estivale et autorise l'utilisation des équipements sportifs pendant les animations, met à disposition son travailleur saisonnier durant cette saison estivale (3 semaines pour chaque saisonnier). Le syndicat des copropriétaires demande que le travailleur saisonnier gère les réservations pour le compte du syndicat.

Pour ce qui est de la participation forfaitaire d'ABH aux frais de fonctionnement (charge salariale des saisonniers, eau, électricité) il est indéniable qu'elle a très sensiblement augmenté depuis 3 ans mais dans le même temps ces frais ont aussi augmenté pour le syndicat des copropriétaires et sa participation, sans compter le montant de la cotisation, reste supérieur à 50%). Le salaire minimum dans la branche a fortement augmenté après le COVID (un peu plus de 20% en 3 ans). Il est normal que le syndicat des copropriétaires soit appelé à valider les heures supplémentaires non prévues dans la convention puisqu'il s'agit de salariés de la copropriété. Cette année il a été demandé de limiter les heures supplémentaires et, pour celles qui étaient nécessaires, d'en partager le coût à 50/50 entre le syndicat des copropriétaires et ABH, ce qui n'a rien d'exorbitant. Le conseil syndical a toujours eu et garde comme objectif de permettre à l'association d'avoir le financement nécessaire à l'exercice de son activité.

J'insiste sur le fait que, dans le champ des compétences d'ABH précédemment citées, l'association a toute latitude pour organiser son programme d'animations sans avoir à en référer au conseil syndical, la convention prévoyant juste une information sur le programme en début de saison. L'association et son CA ont aussi une grande latitude dans la procédure de choix des saisonniers et dans leur animation durant la saison, le CS devant cependant valider les candidatures retenues puisqu'il s'agit de salariés de la copropriété.

Pour l'intervention de David il ne s'agissait pas de reproches mais de regret d'avoir été mis devant le fait accompli une fois que les appareils étaient sortis de l'espace de stockage de la Bergerie. Une petite information préalable était possible pour une intervention d'un employé de la copropriété. »

Ces points précisés par P Meynard, nous reprenons le cours de notre CA et présente ma démission au sein d'ABH au 31/12/2024.

S'en est suivi immédiatement la démission de C Dougados, Françoise Gouillaud , Michèle Rauhut et F Hemery.

Je remercie les membres d'ABH qui ont participé activement pendant ces 2 dernières années à cet esprit d'équipe, de convivialité et d'amitié. Tous les documents d'ABH seront remis au CS après le 31/12/2024

« Pierre Meynard remercie les membres du CA d'ABH pour le bon travail accompli durant ces 2 années et regrette ces démissions. Il fait remarquer que statutairement certaines de ces démissions sont incongrues puisque les mandats de 3 ans arrivés à échéance en 2024, dont celui de la Présidente, auraient dû être renouvelés à l'AG de juillet 2024 et les cooptations intervenues en 2022 auraient dû être ratifiées en 2023, comme le prévoient les

statuts. Mais ceci est purement informatif, sachant que le Conseil syndical a souhaité malgré tout laissé travailler l'association avec ces mandats non statutaires. »

5/ Divers

Babyfoot, bibliothèque, filets de volley et panier de basket seront enlevés après les vacances de la Toussaint.

Fin de la réunion à 16H.



Annick Nazaries

Présidente